

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BARDOS  
PYRENEES ATLANTIQUES

SEANCE DU 9 JUIN 2023

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION PROGRAMME VOIRIE 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le neuf juin, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRÉSENTS : BEHOTEGUY Maïder - DIRIBARNE Henri - DULIN Geneviève —LAMOTE Jean-Baptiste —DIBON Odette - CELHAY Martine - DELAGE Véronique - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - OYHENART Joël - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

EXCUSÉS : LAGADEC Marie-Pierre - ETCHETO Nathalie - DACHARY Jérôme

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Odette DIBON

La Maire s'étant retirée au moment de l'étude de la présente délibération, le 1er adjoint rappelle à l'Assemblée délibérante la nécessité d'entreprendre des travaux de réfection de la voirie et lui propose de lancer un programme de travaux au titre de l'année 2023. Il énumère les chemins retenus : allée du stade, chemin d'Elixabehere, chemin d'Otharte, chemin d'Etxexuri, chemin d'Harizmendi, chemin de Bidegaray, chemin de Bordaxuri, chemin de Uharte, chemin de Portantin, chemin de Larre, chemin des 3 bordes (côté RD123)/ côté route de La Bastide-Clairence), chemin de Beñat, chemin du moulin d'Iburre, chemin de Pekotxe.

Il ajoute que le dossier de subvention va être établi et que la dépense globale de l'opération a été évaluée à 132 238,40 € HT.

Il convient maintenant de solliciter de l'Etat, du Département et de tout autre partenaire institutionnel le maximum de subventions possibles pour ce type d'opération.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu le 1<sup>er</sup> adjoint dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE**      - d'approuver le projet et son plan de financement prévisionnel,  
                  - de solliciter les subventions de l'Etat et du Département et de tout autre partenaire institutionnel pour ce type d'opération ;

**PRÉCISE**      que le financement de cette opération sera réalisé sur fonds libres.

Le 1<sup>er</sup> adjoint,

Henri DIRIBARNE

